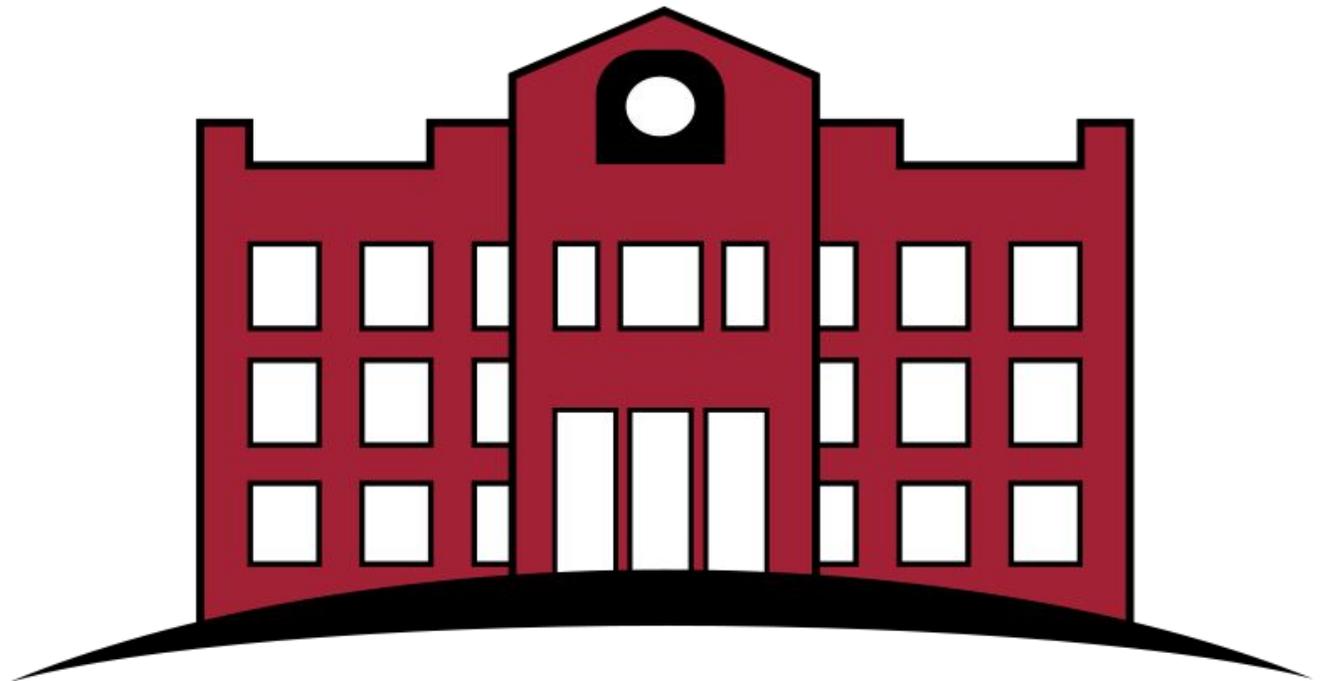


**FEESP
SECTEUR
SCOLAIRE**

*Propositions de
revendications*

**SURVEILLANTES
SURVEILLANTS D'
ÉLÈVES**



feesp.  | SECTEUR

SCOLAIRE

CIBLE 1: *AGIR POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ*

Intégration de ratios

Prévoir un ratio pour les surveillants d'élèves.

Qualité de vie au travail

Prévoir des dispositions concernant la violence physique et psychologique faite par les élèves;

Compenser le personnel travaillant auprès des élèves ayant des troubles graves du comportement.

CIBLE 2 : *RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ D'EMPLOI*

Prestation minimale

Prévoir une prestation minimale de travail

Amélioration des conditions de travail des personnes salariées visées par le chapitre 10-0.00

Intégrer le chapitre 10-0.00, au secteur général

Permettre l'accès aux primes de l'article 6-6.00

Revoir l'application des échelons pour l'article 10-1.00

CIBLE 3 : *AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL*

Faciliter l'accès aux congés sans traitement

Prévoir un délai de réponse de l'employeur à une demande de congé sans traitement

Revoir les motifs de refus

Qu'une difficulté de remplacement ne soit pas un motif de refus pour l'obtention d'un congé pour formation et perfectionnement

Horaire de travail

Prévoir que tout le personnel soit présent aux journées pédagogiques de début et de fin d'année.

Congés spéciaux et responsabilités familiales

Permettre la prise de congé spéciaux de façon discontinue

Revoir le nombre de jours de congé pour responsabilités familiales

Ajout de congé pour affaires personnelles

CIBLE 4 : VALORISER LE TRAVAIL DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Participation au plan d'intervention

Prévoir que tout le personnel de soutien concerné participe au plan d'intervention

Formation et perfectionnement

Prévoir une procédure pour le développement de compétences

CIBLE 5 : FAVORISER LA MOBILITÉ DU PERSONNEL

Mécanisme de comblement d'horaire pour les personnes salariées visées par le chapitre 10-2.00

Convenir d'un mécanisme de comblement d'un horaire du chapitre 10 laissé vacant en cours d'année

CIBLE 6 : *BONIFIER LE RÉGIME D'ASSURANCE*

Gestion de l'assurance salaire

Convenir d'une liste de médecin arbitre

Que l'employeur assume le coût du 3^e médecin

S'assurer que les informations accessibles du dossier médical du travailleur soient celles liées uniquement à l'invalidité

Que l'employeur rembourse tous les certificats médicaux

Maintenir les prestations dans l'attente de la décision du 3^e médecin

Contribution de l'employeur à l'assurance collective

Augmenter la contribution de l'employeur

CIBLE 7 : *PROMOUVOIR LES RELATIONS DE TRAVAIL*

Comité national des emplois

Afin d'apporter les correctifs nécessaires au plan de classification pour répondre aux besoins et défis des centres de services ; mettre en place un comité national des emplois

Relevé de salaire

S'assurer que les relevés de salaires soient facilement compréhensible

Lorsque le centre de service commets une erreur de rémunération, il doit rectifier et rembourser l'employé selon le délai prévu au Code